

VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 18 DECEMBRE 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. Philippe CAU représenté par M. Bernard GIRAUD
Mme Nancy LEFÈVRE représentée par M. René-Luc CHABASSE
M. Yannick PAVON représenté par M. Patrick MARENGO
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY
Mme Marie-Claire SEURAT représentée par M. Pierre PAPEIX

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, ouvre la séance à 18 h 00.

Madame Marie-José DOUMEQ est désignée secrétaire de séance.

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs, accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- de nommer Madame Nelly SERRE comme représentante de la Ville de Royan au sein des Conseils d'Administration des lycées et collèges de Royan.

- d'aliéner, au profit de la Société "LE FOYER", les parcelles de terrain cadastrées section AM N° 135, N° 172, N° 174, N° 175, N° 176, N° 177, N° 178 et N° 179, sises boulevard Franck Lamy à ROYAN, représentant une superficie totale d'environ 5 025 m², compte-tenu du nouveau bornage réalisé, en lieu et place des parcelles précédemment cadastrée section AM N° 101p, N° 132p, N° 135p et N° 139p et de modifier en conséquence la délibération du 6 novembre 2014 précitée,
- de préciser que la société "LE FOYER" s'est engagée, une fois les travaux achevés, à rétrocéder à la commune de Royan les parcelles cadastrées AM N° 175, N° 177 et N° 179, longeant le stade d'honneur, sur une largeur d'environ quatre mètres, pour permettre le cheminement piéton et cycliste en direction de la gare intermodale,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que les actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

- d'aliéner au profit de Monsieur et de Madame Lucien BUSATTO, la parcelle appartenant à la commune, cadastrée section BE N° 66, d'une superficie de 1 666 m², sous réserve de bornage, située avenue du Maine Arnaud à Royan, au prix global net de 10 000 euros (dix mille euros),
- de passer l'acte de vente en la forme administrative,
- de confier le bornage à Monsieur Stéphane DEVOUGE, géomètre, 61 avenue Daniel Hedde à Royan, dont le coût sera à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer ledit acte, en présence de Monsieur le Député-Maire, habilité à procéder à l'authentification.

- d'approuver l'avenant N° 1 à la convention adhésion-projet, conclue entre la Ville de Royan et l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes, intégrant un nouveau périmètre d'intervention de cet Etablissement sur l'îlot dénommé "La Robinière",
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

CONFIRME

- que la commune doit être considérée comme un territoire contaminé par les termites.

DECIDE

- de prononcer la résiliation du marché relatif au concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse, pour la réhabilitation du bâtiment dit « Les Galeries Botton » et de l'auditorium, la construction de terrasses commerciales fermées, ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs, au groupement Sophie BLANCHET (architecte DPLG)/ Atelier Paysages Graziella BARSACQ, (paysagiste)/ Xavier BOULARD (Ingénieur Structure)/ Ingénierie Thermique et Fluides/ Cabinet Alain FONTANAUD (économiste du bâtiment),
- d'attribuer une indemnité de 4 % de la partie non-exécutée du marché, soit 13.061,95 € HT, au groupement précité,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer et à notifier la décision de résiliation du marché au groupement Sophie BLANCHET (architecte DPLG)/ Atelier Paysages Graziella BARSACQ (paysagiste)/ Xavier BOULARD (Ingénieur Structure)/ Ingénierie Thermique et Fluides/ Cabinet Alain FONTANAUD (économiste du bâtiment).

- de fixer les durées d'amortissement, comme suit :
 - Immeubles de rapport : 25 ans
 - Autres installations, matériel et outillage techniques : 15 ans

- de modifier les crédits de l'exercice 2014 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
023.01	Virement à la section d'investissement	- 444 234,00 €	
6811.01	Dotation aux amortissements	+ 444 234,00 €	
60611.8110	Eau Syndicat de Chenac Année 2013	+ 28 245,15 €	
66112.8110	ICNE 2013 Budget annexe de l'eau (annulation de rattachement)	- 16 473,96 €	
022.01	Dépenses imprévues	- 11 771,19 €	
	<u>TOTAL</u>	-	-
	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
2051.321	Acquisition de logiciel bibliothèque	- 18 069,00 €	
2183.321	Matériel informatique bibliothèque	+ 18 069,00 €	
024.01	Produits des cessions d'immobilisation		+ 260 941,00 €
020.01	Dépenses imprévues	- 217 819,00 €	
2138.824	Acquisition en VEFA Locaux « EDEN PROMOTION » Fondations	+ 158 760,00 €	
28132.01	Amortissement immeubles de rapport		+ 395 534,00 €
28158.01	Amortissement autres installations matériel et outillage techniques		+ 48 700,00 €
021.01	Virement de la section de Fonctionnement		- 444 234,00 €
2315.822	Travaux de voirie et trottoirs	+ 190 000,00 €	
2313.41460	Travaux sanitaires Voûtes du Port (HT)	+ 130 000,00 €	
	<u>Opérations patrimoniales</u>		
21531.8110	Réseaux d'adduction d'eau		+ 3 528 299,29 €
21532.8110	Réseaux d'assainissement		+ 6 241 622,72 €
21538.8112	Autres réseaux	+ 9 769 922,01 €	
2121.823	Plantations d'arbres et d'arbustes		+ 739 919,23 €
2128.823	Autres agencements et aménagement de terrains	+ 739 919,23 €	
2158.01	Autres installations matériel et outillage techniques		+ 5 058 496,10 €
2118.01	Autres terrains	+ 5 058 496,10 €	
	<u>TOTAL</u>	+15 829 278,34 €	+ 15 829 278,34 €

- de modifier les crédits de l'exercice 2014 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
6411	- Rémunération principale	- 1 000,00 €	
60612	- Electricité	- 325,00 €	
637	- Taxe de séjour	+ 4 225,00 €	
706	- Entrées camping		+ 2 900,00 €
	TOTAL	+ 2 900,00 €	+ 2 900,00 €

. d'ouvrir les crédits d'investissement suivants, au titre de l'exercice 2015.

		DEPENSES	RECETTES
	BUDGET PRINCIPAL		
2315.822	- Travaux de voirie et trottoirs	+ 110 000,00 €	
2315.8241	- Aménagement Place Charles de Gaulle (1 ^{ère} tranche)	+ 1 030 000,00 €	
2313.324	- Travaux Eglise Notre Dame	+ 510 000,00 €	
165.01	- Dépôts et cautionnements remboursés	+ 10 000,00 €	
1641.01	- Produit de l'emprunt		+ 1 650 000,00 €
165.01	- Dépôts et cautionnements reçus		+ 10 000,00 €
	TOTAL	+ 1 660 000,00 €	+ 1 660 000,00 €

- d'approuver le rapport annuel 2014 de la mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics communaux et des établissements recevant du public, établi par la Commission d'Accessibilité qui porte l'indice d'accessibilité à la voirie communale pour l'année 2014 à 46,27 % et détermine la liste des 17 bâtiments communaux qui nécessitent l'élaboration de dossiers d'agendas d'accessibilité programmés (Ad'AP), à savoir :
 - Gymnase COSEC
 - Gymnase ZOLA
 - Gymnase Pelletan
 - Squash (hors étage & accès aux courts)
 - ROC Plongée
 - École La Clairière (hors étages)
 - École Jules FERRY (hors étages & CIO)
 - École Louis BOUCHET (hors étages)
 - École L'YEUSE
 - École Jean PAPEAU
 - Centre Socioculturel
 - Bibliothèque
 - Galerie des Voûtes du Port (hors étage)
 - Galerie Louis SIMON
 - Église Notre Dame des Anges à Pontaillac
 - Temple de Maine Geoffroy
 - Centre Équestre
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt des dossiers « Ad'AP », pour les établissements concernés.

PREND ACTE

- de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2013.

- du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2013.

DECIDE

- d'attribuer une subvention de 80.000 € (quatre-vingts mille euros) à l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) », pour l'année 2015.
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année 2015.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

. d'attribuer la subvention suivante :

Article 6574 Fonction 40

- o ROYAN VAUX ATLANTIQUE FOOTBALL CLUB + 15 000,00 €

. d'attribuer la subvention suivante :

Article 6574 Fonction 30

- o CENTRE D'ARTS PLASTIQUES + 20 000,00 €

- de rapporter la délibération N° 13.168 du 05 septembre 2013,
- d'acquérir, à l'euro symbolique, les parcelles cadastrées section BI N° 841, N° 842, N° 848, N° 849 et N° 852, représentant respectivement, 10 m², 21 m², 24 m², 9 m² et 22 m², soit une surface totale de 86 m², appartenant aux époux CHAMAILLARD, en vue de l'élargissement de la Rue des Cendrilles,
- de passer un acte en la forme administrative pour ladite acquisition,
- d'autoriser la réalisation de l'acte authentique de mainlevée partielle des cinq parcelles précitées par l'étude de Maître Philippe DARRES, notaire à Poitiers (86000), sise 10 rue de la Marne BP 33 - 86001 POITIERS Cedex,
- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'acte administratif d'achat, en présence de Monsieur le Député-Maire habilité à procéder à l'authentification,
- de confier le bornage à monsieur Bruno GUINARD, géomètre-expert à Royan (17200), Espace Géografico, 37 rue de la Manche ; les frais étant pris en charge par la Ville de Royan, d'imputer les dépenses liées aux frais d'enregistrement au budget communal

- d'approuver le projet d'avenant N° 7 au cahier des charges de la concession à la Ville de Royan de l'établissement et de l'exploitation du port de pêche, de commerce et de plaisance, prorogeant jusqu'au 31 décembre 2017 le contrat de concession actuel,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer cet avenant N° 7.

- de supprimer le service public du Centre Equestre de Royan
- de mettre un terme à l'exploitation du Centre Equestre par la Régie à personnalité morale et à autonomie financière "Centre Equestre de Royan" à effet du 31 décembre 2014,
- de dissoudre, en conséquence, la Régie à personnalité morale et à autonomie financière "Centre Equestre de Royan". La date d'effet interviendra à l'issue des opérations de liquidation,
- Monsieur Jean-Paul CLECH sera désigné comme liquidateur par arrêté de Monsieur le Maire.

- de compléter le tableau des effectifs de la ville annexé au budget primitif de l'exercice 2014 comme suit :

GRADES	CATÉGORIE	POSTES À OUVRIR
<u>Filière Administrative</u>		
Adjoint Administratif Principal 1° classe	C	1
Adjoint Administratif 1° classe	C	3
<u>Filière Technique</u>		
Agent de Maîtrise	C	3
Adjoint Technique Principal 2° classe	C	3
<u>Filière Médico-Sociale</u>		
Auxiliaire de Puériculture Principal 2° classe	C	1
<u>Filière Sociale</u>		
ATSEM Principal de 2° classe	C	1
<u>Filière Sécurité</u>		
Brigadier Chef Principal	C	1
Brigadier	C	1
<u>Filière Culturelle</u>		
Adjoint du Patrimoine de 2° classe	C	1
<u>Filière Sportive</u>		
Éducateur des Activités Physiques et Sportives	B	1

- de créer un C.H.S.C.T. commun aux agents de la commune et du Centre Communal d'Action Sociale,
- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à cinq (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- de fixer un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants,
- de recueillir, par le C.H.S.C.T., l'avis des représentants de la collectivité.

- d'annuler la délibération du 6 novembre 2014, décidant de verser la somme de 1 000 € à Monsieur Mouto REINHARDT, lauréat du prix de la Ville de Royan, lors du 25^{ème} Salon d'Automne,
- de verser la somme de 1 000 € à Monsieur Laurent REINARD, qui a reçu le Prix de la Ville de Royan, lors du 25^{ème} Salon d'Automne, conformément au choix du jury qui s'est réuni le 9 septembre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.
